

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2019

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué le 1^{er} juillet 2019, le conseil municipal de la commune de Châteaugay s'est réuni le 8 juillet 2019 à 20h00 à la mairie.

Présents : Mmes MM DARTEYRE – LEVET – DRIESENS – KERGUÉLIN – Malfreyt – CLEMENT – SOLVIGNON – FERRI – DE FARIA – NUGEYRE – VIGERIE.

Procurations : M. PRIVAT à M. Darteyre – M. BEAUJON à M. Clément – Mme PILLAYRE à Mme Levet – M. LAMBERT à M. Vigerie

Absents : M. JAMET – M. DAVID – Mme THOR – Mme VERGER – M. VIOLETTE

Secrétaire : Mme DRIESENS

Monsieur le maire ouvre la séance et remercie les conseillers de leur présence. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Sur proposition de M. DARTEYRE, Mme DRIESENS est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

2019-036 – FINANCES – RECOURS A UNE LIGNE DE TRESORERIE

Il est rappelé au conseil municipal que pour lisser les mouvements de trésorerie (décalage entre les montants des décaissements et ceux des encaissements tant dans le mois que sur l'année), il avait accepté le recours à une ligne de trésorerie.

Cette ligne arrive à échéance aussi il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à réaliser une nouvelle ligne d'un montant de 200 000 € auprès de l'organisme bancaire proposant les meilleures conditions.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Autorise le maire à contracter une ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 €.*

2019-037 – URBANISME – MODIFICATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Il est exposé au conseil municipal que Clermont Auvergne Métropole mène depuis 2002 une politique de l'habitat volontaire sur l'ensemble de son territoire. Cette politique est définie dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2014-2019.

Le bilan à mi-parcours réalisé en 2017 a permis d'appréhender les effets de cette politique sur la métropole au cours des 3 premières années de mise en œuvre et de préciser les suites à engager ainsi que les perspectives prévues pour la seconde période triennale.

Au regard de ce bilan et consciente des enjeux en matière de politique du logement, la métropole a choisi de faire du PLH un outil plus opérationnel au service des élus et des techniciens et de mener de nouvelles réflexions.

La modification du PLH est également l'occasion d'intégrer les nouveaux dispositifs portés et les évolutions législatives qui positionnent Clermont Auvergne Métropole comme chef de file en matière d'habitat sur son territoire de compétence.

Un document de synthèse des modifications apportées au PLH ainsi que les éléments cartographiques de sa territorialisation sont joints en annexe.

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune dispose d'un délai de deux mois comptant de la notification du projet de PLH modifié pour se prononcer sur ces documents.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Donne un avis favorable sur la modification du Programme Local de l'Habitat.*

2019-038 – SECURITE – CONVENTION AVEC LE SIEG POUR L'UTILISATION DE SUPPORTS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA VIDEO PROTECTION

Il est rappelé au conseil municipal que la commune s'est dotée d'un système de vidéo protection pour lequel certaines caméras sont installées sur des supports d'éclairage public.

Il est indiqué que le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme est propriétaire des réseaux d'éclairage public

- Pour le compte de la commune qui lui a transféré cette compétence par délibération du 4 décembre 2008 pour les réseaux d'éclairage public sis sur le champ d'intervention communal ;
- Pour le compte de Clermont Auvergne Métropole pour les réseaux sis sur le champ d'intervention métropolitain.

Afin d'établir les droits et obligations de la commune, le SIEG propose une convention pour l'utilisation du réseau d'éclairage public pour l'installation de caméras de vidéo protection sur les supports.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *Accepte la convention avec le SIEG pour l'utilisation des supports d'éclairage public pour la vidéoprotection ;*
- *Autorise le maire à la signer.*

2019-039 – PERSONNEL – CREATION D'EMPLOIS

Il est exposé au conseil municipal qu'afin de permettre le bon fonctionnement des services, et compte tenu des règles d'encadrement à respecter pour les activités péri et extra scolaires, il conviendrait de créer des emplois saisonniers pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} septembre 2019.

Aussi, il est proposé la création des emplois suivants :

- 2 adjoints d'animation à temps non complet à 30/35^{ème} ;
- 2 adjoints techniques à temps non complet, l'un à 25/35^{ème}, l'autre à 30/35^{ème}.

Par ailleurs, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants de l'école maternelle fréquentant les temps périscolaires (garderie, restaurant scolaire) il conviendrait de créer un emploi d'adjoint d'animation pour surcroît d'activité à compter du 1^{er} septembre pour 6 mois. Le temps de travail sera de 25/35^{ème}.

Ces emplois seront rémunérés au 1^{er} échelon de l'échelle C1.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création de :
 - 2 emplois saisonniers d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 30/35^e
 - 1 emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet à raison de 30/35^e
 - 1 emploi saisonnier d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25/35^e
 - 1 emploi d'adjoint d'animation pour surcroît d'activité à 25/35^e pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 29 février 2020.
- Dit que ces emplois seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1.

A 20h40, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibérations

2019-036 : FINANCES – Recours à une ligne de trésorerie

2019-037 : URBANISME – Modification du Programme de l'Habitat

2019-038 : SECURITE – Convention avec le SIEG pour l'utilisation de supports d'éclairage public pour la vidéo protection

2019-039 : PERSONNEL – Création d'emplois

SIGNATURES DES PRÉSENTS

DARTEYRE René, maire	
LEVET Annie, 1 ^{ère} adjointe	
PRIVAT Claude, 2 ^{ème} adjoint	<i><u>Pouvoir à M. DARTEYRE</u></i>
BEAUJON Jacques, 3 ^{ème} adjoint	<i><u>Pouvoir à M. CLEMENT</u></i>
DRIESENS Laurence, 4 ^{ème} adjointe	
KERGUELIN Anne, 5 ^{ème} adjointe	
MALFREYT Christophe, 6 ^{ème} adjoint	
PILLAYRE Chantal, conseillère municipale	<i><u>Pouvoir à Mme LEVET</u></i>
JAMET Jean-Pierre, conseiller municipal	<i><u>Absent</u></i>

CLÉMENT Jean-Marie, conseiller municipal	
SOLVIGNON André, conseiller municipal	
DAVID Jean-Marc, conseiller municipal	<u>Absent</u>
THOR Sandrine, conseillère municipale	<u>Absente</u>
VERGER Florence, conseillère municipale	<u>Absente</u>
FERRI Arnaud, conseiller municipal	
VIOLETTE Jean-François, conseiller municipal	<u>Absent</u>
DE FARIA Christine, conseillère municipale	
LAMBERT Raymond, conseiller municipal	<u>Pouvoir à M. VIGERIE</u>
VIGERIE Patrick, conseiller municipal	
NUGEYRE Carole, conseillère municipale	